

COÛTS DE RÉPARATION POTENTIELS ^{2,4}.

Préserver l'apparence neuve de votre MINI peut être dispendieux. Assurez-vous d'être couvert par la Protection esthétique de MINI sinon votre facture pourrait ressembler à ce qui suit :

Remplacement de la télécommande de déverrouillage avec ou sans clé	580 \$
Remplacement de phare	720 \$
Débosselage sans peinture	300 \$
Remplacement de pneu	360 \$
Remplacement de pare-brise	1 000 \$
Réparation de la peinture	1 000 \$
Remplacement de jante	1 500 \$
Réparation de dommages causés aux jantes par un frottement contre le trottoir	250 \$

L'AVANTAGE MINI ¹.

Couverture garantie par Services financiers MINI Canada.
Ayez l'esprit tranquille en sachant que Services financiers MINI Canada garantit votre couverture.

Entièrement transférable.

Vous pouvez transférer la durée résiduelle de votre contrat de Protection esthétique à un acheteur privé (assujéti à des frais de transfert, le cas échéant).

Remboursement garanti pendant 30 jours.

Vous pouvez résilier votre Protection esthétique et obtenir un remboursement jusqu'à 30 jours suivant la date d'achat de votre contrat.

Protection étendue partout en Amérique du Nord.

La Protection esthétique offre une tranquillité d'esprit lorsque des dommages se produisent au Canada et aux États-Unis continentaux.

Protection équivalente à la valeur de votre véhicule.

Pour un véhicule neuf, vous pouvez réclamer le montant correspondant au prix de détail suggéré par le fabricant ou s'il s'agit d'un véhicule d'occasion, vous pouvez réclamer le montant que vous avez payé pour le véhicule (assujéti à certaines limites par réclamation).

Options de financement offertes.

Il est possible d'ajouter la Protection esthétique à votre contrat de financement ou de location.

Pour obtenir tous les détails sur le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site www.MINIfinance.ca ou composez le 1 866 DRV-MINI.

1. Certaines limites et conditions s'appliquent. Veuillez consulter le contrat pour obtenir des renseignements détaillés.
2. Tous les montants indiqués comprennent les taxes.
3. Tout dommage attribuable à une collision ou à un acte de vandalisme n'est pas couvert. Consultez votre contrat pour obtenir les détails sur le programme de protection.
4. Surclassement de couverture potentiellement requis.
5. Une franchise peut être exigée.

Le contenu du présent dépliant ne constitue qu'un résumé de certaines modalités du contrat applicables au Programme. Veuillez vous référer au contrat pour obtenir tous les détails concernant le programme de protection, ses limites et ses exclusions.

©2021 MINI Canada inc. « MINI », le logo MINI, les désignations des modèles MINI et tous les autres symboles ainsi que toutes les autres marques et images concernant MINI sont la propriété exclusive ou sont des marques déposées de BMW AG, utilisées sous licence.

MINI-AP-B2C-0521-R1.1F



PROTECTION ESTHÉTIQUE.

SERVICES FINANCIERS MINI





PRÉSERVEZ LA BEAUTÉ FULGURANTE DE VOTRE MINI.

PROTECTION ESTHÉTIQUE COUVERTURE DE BASE^{1,3}.



Remplacement de la télécommande de déverrouillage avec ou sans clé.

Les clés et télécommandes de déverrouillage perdues, volées ou inutilisables sont remplacées sans frais supplémentaires. Les frais de reprogrammation sont compris, mais l'épuisement des piles est exclu.



Réparation de bosses.

Nous utiliserons la méthode la moins intrusive possible pour réparer les bosses sur les panneaux de carrosserie métalliques et peints de votre véhicule.



Protection intérieure.

Nous réparerons les dommages aux composantes en tissu, en cuir et en vinyle de l'habitacle de votre véhicule qui sont causés par des déchirures accidentelles, des égratignures, de l'usure excessive, des taches (excluant les taches de jus de fruits), ainsi que des fissures causées par les conditions météorologiques.



Réparation du pare-brise.

Nous ferons réparer les éclats et les craquelures du pare-brise étant causés par des dangers routiers.



Réparation ou remplacement des phares et des feux arrière.

Nous réparerons ou remplacerons les phares et les feux arrière endommagés.

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES^{1,3}.



Location de véhicule.

Les frais de location d'un véhicule sont remboursés lors de toute réclamation admissible en vertu de la Protection esthétique de MINI.



Pièces authentiques MINI.

Seules des pièces authentiques MINI sont utilisées pour que votre MINI conserve son niveau de qualité.



Techniciens certifiés par MINI.

Les travaux sont exécutés par des techniciens certifiés par MINI.

SURCLASSEMENTS OPTIONNELS^{1,2,3,4,5}.



Remplacement du pare-brise.

Nous remplacerons un (1) pare-brise MINI.



Réparation de la peinture.

Nous effectuerons une réparation de qualité professionnelle des dommages à la peinture des surfaces extérieures du véhicule, et ce, pour tout incident non lié à une collision, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.



Protection de pneus et de jantes. (Couverture individuelle offerte).

Nous réparerons ou remplacerons les pneus et les jantes qui sont défectueux ou endommagés par des dangers routiers, jusqu'à concurrence de 12 000 \$. De plus, nous ferons réparer les dommages aux jantes causés par un frottement accidentel contre le trottoir, jusqu'à un maximum de 2 000 \$.

PROTECTION DE PNEUS ET DE JANTES^{1,2,3,5}.

Préservez la sécurité de votre véhicule en vous protégeant des dommages coûteux causés par des dangers routiers courants. La couverture offre une protection complète, jusqu'à concurrence de 12 000 \$.



Réparation ou remplacement de pneu.

Nous réparerons ou remplacerons les pneus endommagés par des dangers routiers.



Réparation ou remplacement de jante.

Nous réparerons ou remplacerons les jantes endommagées par des dangers routiers.



Réparation de dommages causés aux jantes par un frottement contre le trottoir.

Nous réparerons tout dommage esthétique aux jantes étant causé par un frottement accidentel contre le trottoir lors d'une manœuvre de stationnement de routine, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.



Location de véhicule.

Les frais de location d'un véhicule seront remboursés lors de toute réclamation admissible en vertu de la Protection de pneus et de jantes.